



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédure pénale

Question écrite n° 57391

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de connaître le nombre de peines-plancher prononcées en 2012.

Texte de la réponse

Selon les données provisoires du casier judiciaire relatives à l'année 2012, les juridictions correctionnelles pour majeurs ont prononcé 9 244 peines égales ou supérieures à la peine minimale, soit un taux de 31,3%, en diminution par rapport aux années précédentes, conformément aux instructions données dans la circulaire d'action publique à l'intention des parquets, diffusée le 19 septembre 2012. Par ailleurs, la loi n° 2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales a abrogé les peines plancher, qui sont non seulement contraires au principe de l'individualisation des peines mais qui ne sont en outre pas pertinentes pour lutter contre la récidive.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57391

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4837

Réponse publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8281